

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—E.-U., \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XIII.

No. 33.

Prix du numéro : 7 centins.—Annonces, la ligne : 10 centins
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par un bon sur la poste.

JEUDI, 17 AOUT 1882

AVIS

L'administration de *L'Opinion Publique* fait appel aux abonnés retardataires et les prie de payer ce qu'ils doivent dans le plus bref délai. Elle regretterait d'user de sévérité à l'égard de ceux qui ne répondraient pas à cet appel. Les améliorations qui ont été faites à ce journal ont demandé et demandent tous les jours beaucoup de dépenses. Les abonnés en tiendront compte à l'Administration, elle ose l'espérer.

L'Opinion Publique est une publication nationale qui mérite d'être encouragée. Ses nouveaux propriétaires feront tous les efforts possibles pour répondre au désir de tous ceux qui leur donneront leur patronage. Rien n'est changé quant aux conditions d'abonnement : Pour le Canada, \$3.00 par an ; pour les Etats-Unis, \$3.50.

S'adresser à la CIE LITHOGRAPHIQUE BURLAND, Bureaux de *L'Opinion Publique*, 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

RIEN DE NOUVEAU SOUS LE SOLEIL

Ceux qui suivent le cours des idées, le mouvement de la pensée publique dans notre province, ont maintes fois remarqué sans doute, qu'il y a une foule de problèmes que l'on soulève d'une année à l'autre soit dans la presse, soit dans nos Chambres ! Un député, frais émoulu d'un collège rural, arrive au parlement avec toutes espèces de plans qu'il croit nouveaux et qu'il se propose de développer à la première occasion, pour l'éducation de ses collègues et l'avantage du pays. Cette occasion désirée se présente et il fait un discours sur la colonisation, si c'est à Québec, et sur l'immigration, s'il occupe un siège à Ottawa ! Quel est le journaliste à court de sujets à traiter, qui n'a pas imprimé des centaines de colonnes sur les moyens d'encourager le commerce et les manufactures !

Chacun de nous est porté à croire que ces problèmes ont surgi le jour où le parlement, où la presse lui en a fait part pour la première fois ; mais détrompons-nous tous. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil provincial. Il y a 75 ans sonnés que ces grandes questions ont été soumises au feu de la discussion. Oui, 75 ans, ni plus ni moins ! En ouvrant le *Canadien*, à la date du 7 novembre 1807, nous y trouvons une série de 19 questions que ce journal pose à ses lecteurs en leur demandant d'y répondre. C'est très curieux à lire et on nous saura gré de les reproduire ici :

- Ci-après est une série de Questions, qui discutées dans ce papier, deviendraient bien intéressantes & jetteraient beaucoup de lumières ; nous les proposons donc au Public, & nous prions ceux qui voudront écrire sur ces questions d'être clair & précis, afin d'être mieux compris par nos lecteurs.
1. Si les intérêts de la Mère-Patrie sont liés avec ceux de la Province ?
 2. Quels peuvent être les moyens de rendre la Province utile à la Mère-Patrie ?
 3. Quels peuvent être les moyens de faire fleurir la Province ?
 4. Quelles sont les raisons pour lesquelles la Province fait si peu de progrès ?
 5. S'il serait avantageux à la Province d'avoir un ou deux Agents en Angleterre ?
 6. Quel est le meilleur plan pour l'administration de la Justice dans la Province ?
 7. S'il serait avantageux à la Mère-Patrie & au Pays que la Province soutint sa liste civile ?
 8. Quelles sont les institutions publiques les plus nécessaires & pressées à établir dans le pays ?
 9. Quels sont les moyens d'encourager l'éducation, les arts & les sciences ?
 10. Quels sont les moyens d'encourager l'Agriculture ?
 11. Quels sont les moyens d'encourager le commerce ?
 12. Quels sont les moyens de Commerce dans le pays ?

13. Quels sont les moyens d'encourager les manufactures dans le pays ?

14. S'il serait avantageux d'avoir une Banque dans le pays ?

15. Quels sont les moyens de conserver la Province à la Mère-Patrie ?

16. S'il est avantageux ou prudent à la Mère-Patrie de faire habiter les Townships par des Américains ?

17. S'il est plus avantageux à la Mère-Patrie que les places dans ce pays soient remplies par des personnes non-Canadiennes plutôt que par des Canadiens ?

18. S'il est avantageux à la Mère-Patrie d'éteindre la langue des Canadiens ?

19. S'il est avantageux d'anéantir leur religion & leurs lois, & si ceux qui y travaillent sont les amis de la Grande-Bretagne ?

Chaque correspondant peut prendre la question qu'il plaira traiter avec plus de succès, en référant toujours à la question pour l'ordre.—Cela ne nous empêchera pas de traiter d'autres questions suivant l'exigence des cas.

A part quelques articles, on croirait cette espèce de questionnaire politique écrit d'hier. On discute encore et plus que jamais la question des relations de la mère-patrie avec le Canada. L'hiver dernier, le *Club Cartier* et le *Club National*, de Montréal, se demandaient qu'elle devait être la nature de ses relations ? On a résolu la chose, mais cela n'empêche qu'on la résoudra encore bien des fois avant d'arriver à une résolution finale. Il y a, dans les premières lignes de ce questionnaire, une phrase d'une éloquente naïveté qui manifeste bien les sentiments de profonde loyauté et d'attachement à la mère-patrie que professaient nos ancêtres. Ils se demandaient : *quels peuvent être les moyens de rendre la province utile à la mère-patrie et de la lui conserver ?* C'est le comble de la loyauté ! Ces bons Canadiens d'antan ne savaient pas encore que cette excellente mère-patrie ne songeait qu'à les exploiter comme gens taillables et corvéables à merci. Ils voulaient s'offrir à sa rapacité. Nous avons bien fait du chemin depuis. Nous nous demandons plutôt aujourd'hui : *Quels peuvent être les moyens de rendre la mère-patrie utile à la province ?* Dans ce but, nous lui avons extorqué le droit de reviser nos tarifs, nous avons frappé de droits ses marchandises. Nous voulons d'une alliance qui rapporte quelque chose, et nos relations, basées autrefois sur le sentiment né de l'instinct de conservation, s'appuient aujourd'hui sur l'intérêt mutuel.

Nos ancêtres tournaient des regards anxieux vers la mère-patrie, et c'était assez naturel. Autre temps, autre attitude. Ils avaient à choisir alors entre l'Angleterre, dont quelques actes de justice leur faisaient attendre beaucoup, et les Etats-Unis qui leur étaient profondément antipathiques. La France n'était rien pour eux. Elle ne leur inspirait que de l'horreur. N'oublions pas que toute notre province était encore sous l'impression pénible que lui avait causé l'exécution de Louis XVI, les massacres de la terreur, les hontes du Directoire, les turpitudes des fêtes de la déesse Raison, substituées à la religion qui lui était chère. C'est cette impression qui faisait dire, neuf ans auparavant, à Mgr Plessis (*) en apprenant la victoire d'Aboukir remportée par Nelson sur la flotte française : "Réjouissons-nous de ce glorieux événement. Tout ce qui affaiblit la France tend à l'éloigner de nous. Tout ce qui l'en éloigne assure nos vies, notre liberté, notre repos, nos propriétés, notre culte, notre bonheur." L'épopée impériale n'avait pas encore, avec les fanfares de ses victoires, fait oublier les sombres drames de la révolution.

Il y a des institutions qui sont toujours perfectibles, d'abord parce qu'elles sont humaines, ensuite parce que l'état social qui les a vues naître a subi des modifications. On demandait, en 1807, la réforme de l'administration de la justice et on le demande encore. A l'heure qu'il est, M. Laflamme ne publie-t-il pas dans la *Minerve* une série d'articles sur ce sujet ? Il va sans dire que les réformes que l'on demande aujourd'hui sont bien moins radicales et moins urgentes que celles que l'on réclamait en 1807. De ce côté, il y a eu d'immenses progrès réalisés.

Nous ne saurions en dire autant de la question qui a rapport à l'agriculture. Tout a changé, avancé dans notre province ; le système d'enseignement, l'instruction publique, le commerce. Mais sur bien des points

(*) Discours prononcé dans la cathédrale de Québec, le 10 janvier 1799, à l'occasion de la victoire remportée par les forces royales de Sa Majesté britannique, les 1 et 2 août 1798.

du pays, l'agriculture n'est guère plus avancée qu'en 1807, si ce n'est dans le voisinage des villes. Il y a quelques années, MM. Barnard et le Dr Larue, étudiant notre province au point de vue des progrès de l'agriculture, constataient qu'elle était dans un état alarmant. En 1826, l'abbé Holmes indiquait aux Canadiens les réformes qu'il fallait réaliser dans nos campagnes, et il signalait les vices de notre mode de culture, vices qui existaient à cette époque comme en 1807 et comme aujourd'hui.

Ces questions posées par le *Canadien* de 1807, sont plus intéressantes qu'elles en ont l'air. Elles peuvent servir de point de départ à une étude comparée sur l'état du pays à cette époque et de nos jours. Elles n'ont donc pas seulement un intérêt de curiosité bibliographique.

On nous demandera sans doute si ces questions ont provoqué beaucoup de réponses ? Nous n'en avons vu aucune, si ce n'est un travail sur l'éducation et encore il ne parait pas avoir été la conséquence de l'une de ces questions. Mais si pareille série de points d'interrogations était posée aujourd'hui à nos contemporains, de quel déluge de réponses ne serions-nous pas inondés ! Il y a certes progrès dans l'art de la parole et de l'écriture. Mais si nous sommes plus loquaces, plus verbeux que nos ancêtres—sommes-nous—posant à notre tour une question—sommes-nous plus pratiques ?

A. D. DECELLES.

AUX HOMMES DE BON SENS

UNE QUESTION TOUJOURS ANCIENNE, TOUJOURS NOUVELLE

Grâce à Dieu, les hommes de bon sens ne sont pas rares parmi nous. C'est à eux que je m'adresse, et non certes pour juger une cause nouvelle : celle que je vais proposer est vieille de onze ans ; encore moins pour reviser une sentence déjà portée : au Canada, les catholiques n'ont jamais admis l'infâme doctrine *des faits accomplis* ; mais pour remettre en lumière quelques vérités utiles à se rappeler à l'heure présente, et pour protester contre les mensonges débités depuis longues années par la presse révolutionnaire de tous les pays. Sur le nouveau terrain où je m'engage, je serais timide si je n'avais en mains un excellent opuscule que je veux seulement commenter, et si je n'étais fort de la foi commune à la justice de la cause. A couvert de cette double égide, je ne crains personne, même pas les avocats.

La question romaine est-elle jugée en dernier ressort ? Les canons qui tonnèrent en 1870 contre les murs de Rome ont-ils assuré à l'Italie le dernier lambeau du territoire que la révolution avait laissé au Pape après la spoliation de 1859 à 1860 ? Le gouvernement d'Italie a dit souvent oui avec Victor-Emmanuel et Humbert I ; ainsi ont dit aussi les manipulateurs de l'opinion soutoyés par les loges. Mais le glorieux Pie IX et son très sage successeur Léon XIII n'ont pas cessé de réclamer solennellement contre ce mensonge, et après eux les évêques du monde entier ont fait entendre les protestations les mieux motivées et les plus énergiques.

Quoique les gouvernements d'Europe se fussent réservés leurs droits, et quoique souvent les salles parlementaires eussent retenti des plaintes des membres catholiques, on eût pu craindre, étant donné les tendances maçonniques de ceux qui gouvernent le monde, que cette injustice criante ne fût restée comme tant d'autres impunie et, pour ainsi dire, justifiée par le temps. Quelques catholiques même, homme de peu de foi et moins encore de bon sens, semblaient par moments disposés à courber la tête avec résignation sous la main fatale des événements. Ils ne semblaient pas se douter qu'il est de ces questions qui, comme les montagnes, se font voir de partout et se retrouvent toujours sur le chemin du voyageur politique. Le bon Dieu, dans sa providence, a voulu lui-même leur rappeler cette leçon et donner un démenti aux révolutionnaires couronnés et autres.

Le 13 juillet 1881, sans aucune provocation de la part des catholiques, les révolutionnaires romains insultaient les restes vénérables du grand Pie IX ; un ministre inepte s'efforçait quelques jours après de pallier ces outrages aux yeux des autres gouvernements. Et